

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_47

~~~~~

**SEANCE DU 17 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants : 13  
Date de convocation : 10 juillet 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca, CIER Gael (pouvoir à LUCAS Lydie)*

**ABSENT :** *FAVRE-VICTOIRE Jean-François*

Madame LUCAS Lydie a été élue secrétaire.

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b> |
|------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

☞ Association Rando Rose du val d'Abondance : cette association participe chaque année à la campagne « Octobre rose » afin de sensibiliser les femmes à la nécessité du dépistage du cancer du sein. Avec l'association Sein Léman Avenir, l'association Rando Rose soutient les hôpitaux du Léman afin d'améliorer ce dépistage ainsi que l'offre de soin locale.

☞ Dojo Val d'Abondance : nouvelle association qui a pour but de promouvoir la pratique du karaté dans la vallée. Le club compte déjà 34 préinscrits dont 5 résidant dans la commune de Vacheresse (chiffres à juin 2026). La subvention qui est demandée permettrait de financer le matériel nécessaire à l'installation du dojo, de proposer une ou deux rencontres interclubs avec le dojo de Thonon-les-Bains et de financer une partie des stages nationaux et internationaux.

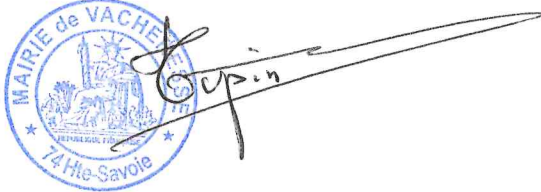
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :
  - Association Rando Rose du val d'Abondance : 200 €
  - Dojo val d'Abondance : 150 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de VACHERES' in the '74 Hte-Savoie' department. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Tupin'. A long, thin horizontal line extends from the end of the signature.

La secrétaire de séance,  
Lydie LUCAS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Lucas', is written over a faint, larger blue signature that is partially visible in the background.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*